

Le 8 décembre 2010

Lettre ouverte à Monsieur Claude BARTOLONE Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Monsieur le Président du Conseil Général,

Le 17 octobre sur votre proposition, le Conseil général a adopté le Plan Exceptionnel d'Investissement des collèges. Sont annoncés 703 millions d'euros d'investissement pour le PEI pour 22 collèges. Cette masse serait ventilée en 2 groupes, un premier groupe au moins de 11 collèges, qui pour des raisons d' « urgence » seraient construits au moyen d'un contrat relevant de la procédure du Partenariat Public Privé (PPP), le Département affecterait immédiatement au financement de ces 3 contrats 323 millions qui proviendraient du produit des droits de mutation des biens immobiliers.

Un deuxième groupe au plus de 11 collèges seraient construits au moyen de la maîtrise d'ouvrage publique du CG, le financement de celle-ci serait opéré sur la base des fonds d'investissement du Département, l'exécutif départemental annonce 76 millions d'euros annuels soit 380 en totalité sur la base de financements à ce jour encore non définis et donc très hypothétiques.

Avec ce PEI, l'exécutif annonce que cet ambitieux plan comprendra outre la construction ou reconstruction des collèges la construction de 9 cuisines centrales ayant vocation à fournir les autres collèges en repas, mais aussi plus de 12 gymnases ayant vocation à être utilisés en dehors des périodes scolaires par la population, mais aussi 3 internats dits « d'excellences ».

Ce Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) par le recours à la procédure du PPP porte surtout la marque d'une externalisation de la construction des collèges. Derrière les constructeurs (les gros : Vinci, Eiffage, etc.), se cachent les banques qui se rémunèrent sur les financements et les services, à l'image de ce que l'Etat a fait pour la construction des prisons.

Cette démarche d'externalisation n'est pas nouvelle au CG 93, en effet depuis 1986 date de la décentralisation de la construction des collèges, les exécutifs successifs n'ont pas cessé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la construction des collèges à leurs SEM (qui sont des SARL de droit privé).

Seules 3 opérations, les collèges Prévert à Noisy-le-Sec, Daurat au Bourget et Lurçat à Saint-Denis font actuellement l'objet d'une maîtrise d'ouvrage directe. Cette maîtrise d'ouvrage directe ayant été imposée par l'annulation du marché de mandat. Depuis les services départementaux font la preuve de leurs capacités à conduire ce type d'opération, y compris en étant plus réactifs, et moins chers que la Séquano issue de la fusion des SEM (Sodedat-93 et SIDEC).

Pour notre part, à quelques mois du renouvellement de l'assemblée départementale, nous nous tenons éloignés des querelles d'élus qui peuvent apparaître comme politiciennes, compte tenu des mandats précédents qui, par le passé, ont montré une grande capacité à privatiser:

- externalisation de la construction des établissements scolaires,
 - restauration des agents sur les sites centraux confiée aux entreprises privées championnes de « la mal bouffe »
 - recours à des prestataires (analyse des comptes des associations, réorganisations, maîtrise d'œuvre..), etc
- et plus récemment, sous votre mandat, la carte Imagine' R confiée au privé avec une réduction du nombre de bénéficiaires.

Pour nous les vrais enjeux, c'est la défense et le développement du service public, de l'emploi public, et l'amélioration des conditions de travail de nos collègues travaillant en collèges. Nous exigeons des précisions écrites de l'exécutif sur le fait que la restauration des collèges, l'entretien, le ménage resteraient publics avec des personnels fonctionnaires.

Cet ambitieux plan doit s'accompagner d'attribution de moyens humains à la Direction de l'Éducation (DE) pour permettre de maîtriser les conduites d'opération et permettre que les deniers publics soient utilisés dans l'intérêt de la collectivité.

Nous demandons que la maîtrise d'ouvrage publique soit rapatriée au sein du département, que ce qui a été mené avec succès à Prévert, Daurat et Lurçat soit prolongé avec d'autres opérations. Nous demandons que les collèges (11) construits au titre la maîtrise d'œuvre publique soient faits en direct avec les services de la DE sans la Séquano.

Il est indispensable que nous puissions vous rencontrer rapidement, et que préalablement, vous nous apportiez des précisions écrites sur ces questions.

Michel BORG



Secrétaire général